

# Protection ACCIDENT

CAPITAL  
jusqu'à 150 000 €\*  
+

INDEMNITÉS  
HOSPITALISATION

jusqu'à 75 € / jour

## Mettez votre famille à l'abri des conséquences d'un accident !

Les causes d'un accident peuvent être multiples : en voiture, en voyage, en pratiquant un sport ou tout simplement chez vous. Pour protéger votre famille et faire face aux conséquences financières d'un accident, VIASANTÉ Mutuelle vous garantit des indemnités journalières en cas d'hospitalisation et un capital en cas de perte totale et irréversible d'autonomie ou de décès.

### Avec Protection ACCIDENT, vous disposez :

#### ✓ d'un capital important garanti

• Vous choisissez librement le montant du capital parmi 5 options : **de 15 000 € à 75 000 €.**

• En cas de décès, ce capital est perçu par le(s) bénéficiaire(s) que vous avez désigné(s) librement. Vous mettez vos proches à l'abri des problèmes financiers et leur évitez des soucis supplémentaires en votre absence. Ce capital permet de couvrir les frais d'obsèques, d'assurer la scolarité de vos enfants, de combler la perte d'un salaire...

• **Ce capital est doublé** en cas d'accident de la circulation, que vous soyez conducteur, passager, cycliste ou même piéton.

• Vous bénéficiez d'un **contrat évolutif**. Vous avez la possibilité de changer le montant du capital souscrit en fonction de l'évolution de votre situation.

Doublement  
du capital  
jusqu'à  
150 000 €\*  
\*

#### ✓ d'indemnités journalières en cas d'hospitalisation

• En cas d'hospitalisation consécutive à un accident, des indemnités pouvant aller **jusqu'à 75 € par jour** vous permettent d'assumer les frais annexes restant à votre charge : la chambre individuelle, la télévision, les frais de déplacement de vos proches, la garde de vos enfants... Ces indemnités journalières en cas d'hospitalisation vous garantissent le bénéfice d'un séjour plus confortable.

• Vous utilisez ces indemnités comme bon vous semble en complément des remboursements de la Sécurité sociale et des prestations liées à votre complémentaire santé. Elles peuvent, par exemple, vous permettre de pallier une éventuelle baisse de votre salaire.

• Ces indemnités vous sont versées dès le **3<sup>e</sup> jour d'hospitalisation** et pendant 12 mois le cas échéant pour un même accident.

Options	Capital garanti	Capital doublé*	Indemnités hospitalisation	Cotisation mensuelle
1	15 000 €	30 000 €	15 € / jour	3,70 €
2	30 000 €	60 000 €	30 € / jour	7,46 €
3	45 000 €	90 000 €	45 € / jour	11,18 €
4	60 000 €	120 000 €	60 € / jour	14,89 €
5	75 000 €	150 000 €	75 € / jour	18,60 €

\*En cas d'accident de la circulation.

mutuelle bleue devient

 **VIASANTÉ**  
mutuelle

GRUPE AG2R LA MONDIALE

# Protection ACCIDENT

## Des avantages qui font la différence :

- ✓ Un capital garanti important, jusqu'à 75 000 €, pour préserver le budget de votre famille
- ✓ Un capital doublé, jusqu'à 150 000 €, en cas d'accident de la circulation
- ✓ Des indemnités journalières, jusqu'à 75 €, versées dès le 3<sup>e</sup> jour d'hospitalisation et pendant 12 mois le cas échéant
- ✓ Une adhésion sans frais de dossier
- ✓ Aucune formalité médicale, professionnelle ou sportive
- ✓ Une garantie immédiate sans délai de carence
- ✓ Une cotisation fixe modérée qui ne varie pas dans le temps
- ✓ Un capital non soumis aux droits de succession<sup>(1)</sup> et des indemnités exonérées d'impôts<sup>(2)</sup>
- ✓ Une souscription possible de 18 à 74 ans
- ✓ Offre "Couple" pour vous et votre conjoint(e)<sup>(3)</sup>

(1) Dans la limite prévue par la réglementation en vigueur.

(2) Selon la législation en vigueur à la date du versement.

(3) Conjoint(e), concubin(e), partenaire lié(e) par un PACS.

**OFFRE "COUPLE" : 10 % de remise**  
sur chaque contrat pour une souscription simultanée

**Demandez  
votre devis gratuit  
et sans engagement :**

• Dans l'une de nos agences  
coordonnées sur  
[www.mutuellebleue.fr](http://www.mutuellebleue.fr)

• Par téléphone

**0 800 71 81 91**

Service & appel  
gratuits

• Sur internet

[www.mutuellebleue.fr](http://www.mutuellebleue.fr)



**Je sais qu'un accident  
peut arriver, je m'y suis préparé.**

Mon métier de commercial m'oblige à être constamment sur les routes et j'ai conscience que les accidents ne touchent pas que les autres. Je veux être bien protégé en toutes circonstances et je pense aussi à mes proches si le pire devait arriver.



VIASANTÉ Mutuelle, mutuelle soumise aux dispositions du Livre II du Code de la Mutualité immatriculée sous le n° SIREN n° 777 927 120. Membre d'AG2R LA MONDIALE. Siège social : 14-16 boulevard Maiesherbes - 75008 Paris.

mutuelle bleue devient



**VIASANTÉ  
mutuelle**

GRUPE AG2R LA MONDIALE